

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPE

ETAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (vice-président du conseil d'administration de l'UPEC), Lucie GOURNAY (vice-présidente du conseil scientifique de l'UPEC)

Représentants des collectivités territoriales

Pascal RIBAUD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de Seine-Saint-Denis)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'Ecole :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée au CNRS/ENS-Lyon), Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (doyenne des IA-IPR), Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Alain BOUVIER (Ancien recteur, Professeur émérite des universités de Poitiers et de Sherbrooke), Michèle DELOMEL (doyenne des IEN du 2nd degré), Patrick LE PIVERT (Directeur de la pédagogie)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13)

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Alain BERNARD (SGEN-CFDT), Jacques CRINON (formation, professionnalisation et recherche à l'ESPE), Geneviève GUILPAIN (SUD Education/CGT), Eric MESNARD (SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF), Didier DELMOND (PEMF)

Représentants des autres personnels :

Concettina REGNIER (SNPREES-FO-94), Doudou THIAM (UNSA Education)

ETAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants des collectivités territoriales

Liliane PIERRE, délégué de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), représentée par Christian CUESTA ; Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Pascal RIBAUD.

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric TOUMAZET (Vice-président enseignements et professionnalisation de l'université Paris-Est Marne-La-Vallée, représenté par Christian CUESTA), Elisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, représentée par Jacques CRINON).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (SNESUP-FSU, représentée par Éric MESNARD)

ETAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales

Le délégué de Vincent EBLE (président du Conseil général de Seine-et-Marne)

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPE), Milena LAMBERT (M2 MEEF), David MADAGASCAR (M2 MEEF), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique)

PERSONNES INVITEES

ETAIENT PRESENTS : Luc HITTINGER (Président de l'UPEC), Brigitte MARIN (Administratrice provisoire), Myriam IMBERTY (Responsable administrative).

ORDRE DU JOUR

1. Election à la présidence du Conseil de l'ESPE
2. Proposition de nomination à la direction de l'ESPE
3. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 14 heures 40.

POINT N° 1 : ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

Geneviève GUILPAIN demande des précisions sur les missions du Président du Conseil.

Luc HITTINGER répond que le principal rôle du Président est d'accompagner le développement de l'ESPE et d'être attentif au déroulement des débats en ayant soin de maintenir le lien avec le directeur ou la directrice de l'ESPE. Pour l'instant, l'ESPE fonctionne sur un mode transitoire.

Geneviève GUILPAIN demande si le directeur ou la directrice de l'ESPE sera membre de droit du conseil.

Christian CUESTA répond qu'il ou elle sera membre de droit mais n'aura pas de voix délibérative.

Luc HITTINGER recueille la candidature d'Alain BOUVIER à la présidence du conseil. Il l'invite à formuler sa profession de foi devant les membres du conseil.

Alain BOUVIER rappelle dans les grandes lignes sa carrière universitaire. Après un début de carrière de mathématicien à l'université Claude-Bernard de Lyon, il s'est consacré aux sciences de gestion. Dans cette discipline, il est devenu professeur émérite de l'université de Poitiers. Il partageait alors son temps entre l'université de Poitiers et l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN) qui forme les personnels d'encadrement. Dans ce cadre, il précise qu'il a rempli plus d'une centaine de missions sur les cinq continents. Il a également créé deux séminaires, en mathématiques et en management public. Dernièrement, il a animé la première séance du séminaire destiné aux cadres de l'académie de Clermont-Ferrand dont il avait proposé la création.

Il tient à rendre hommage à Bertrand Schwartz, « père » de la formation continue en France.

Il a participé à la mise en place de la MAFPEN puis dirigé l'IUFM de Lyon pendant neuf ans.

A l'ESEN, en matière de formation des cadres, il travaillait plus particulièrement sur la question de l'approche cognitive du management et la problématique de la gouvernance territoriale.

Il dit avoir le sentiment que les évolutions en matière de formation des enseignants en France proviennent principalement de la formation continue. Le défi à relever aujourd'hui consiste à dépasser la dichotomie traditionnelle entre formation initiale et formation continue pour s'inscrire pleinement dans le développement professionnel.

Le Haut Conseil de l'Education s'est prononcé sur le futur cahier des charges de la formation des maîtres. Il est apparu à cette occasion que l'affirmation de l'enseignement en tant que métier à part entière n'était pas une évidence pour tout le monde. Or, de son point de vue, enseigner est bel et bien un métier qui demande des compétences spécifiques et une formation tout au long de la vie. Cette approche suppose la nécessité de reconnaître les compétences nouvelles acquises par les enseignants en exerçant leur métier. Il importe de valider ces compétences pour les capitaliser.

La formation des enseignants en France est très conflictuelle et chaotique depuis 1988. En effet, les IUFM n'ont jamais pu travailler dans un climat apaisé plus de trois ans consécutifs, en raison de remaniements permanents. Les ESPE ont besoin de sérénité pour travailler.

Les défis institutionnels à relever sont toutefois moins redoutables que le challenge du numérique. Il convient donc de préparer les futurs enseignants à l'enseignement au XXI^e siècle. Il renvoie les membres du conseil à un article qu'il a écrit en imaginant l'école de 2030.

Il se déclare prêt à présider ce conseil si ses membres lui accordent leur confiance.

Pascal RIBAUD demande à Alain BOUVIER quel regard il porte sur les particularités de l'ESPE de l'Académie de Créteil au regard de la grande diversité des publics qu'elle accueille.

Alain BOUVIER répond qu'en tant que directeur de l'IUFM de Lyon, il avait établi des contacts avec l'IUFM de Créteil. Beaucoup de stagiaires de l'IUFM de Lyon intégraient en effet l'Académie de Créteil. Il s'est rendu plusieurs fois sur place pour essayer de comprendre pour quelles raisons la formation proposée à l'IUFM de Lyon était à ce point inadaptée à la réalité du travail au sein de l'Académie de Créteil. Il se dit donc sensibilisé aux particularités de l'Académie de Créteil.

Il souligne que son rôle sera de faire en sorte que les débats en séance se déroulent du mieux possible. La fonction de président suppose également de nouer avec le directeur ou la directrice de l'ESPE des liens privilégiés.

Pascal RIBAUD demande quelle est la vision d'Alain BOUVIER du rôle des collectivités territoriales et d'autres types de partenariats qui pourraient se nouer au sein de l'ESPE.

Alain BOUVIER dit espérer que les collectivités territoriales s'impliqueront encore davantage dans le domaine de la formation. Les enseignants sur le terrain sont de fait intimement liés à leur collectivité territoriale. Il veillera à ce que les collectivités territoriales participent activement à l'animation de l'ESPE et ne pratiquent pas la politique de la chaise vide.

Eric MESNARD demande comment Alain BOUVIER compte améliorer les relations avec le rectorat, notamment sur les conditions d'affectation dans les stages en responsabilité. A l'instar d'Alain BOUVIER, Il se dit convaincu qu'enseigner est un véritable métier et, à ce titre, déplore que les étudiants apprennent leur affectation dans une école au dernier moment. Dans de telles conditions, il est difficile de les convaincre qu'enseigner constitue un métier à part entière.

Alain BOUVIER répond que des modalités de collaboration seront à établir entre le rectorat et l'ESPE. Le conseil ne pourra exercer pleinement son rôle qu'après avoir mené un important travail en amont de préparation et de discussion.

Geneviève GUILPAIN rappelle que la formation continue dans le premier degré a été mise à mal par les réformes. Beaucoup d'enseignants demandent que des efforts soient fournis en direction de la formation continue dans le second degré.

Alain BOUVIER regrette que, depuis quinze ans, la formation continue des enseignants ait été négligée sans qu'aucune formation syndicale ne réagisse. Pourtant, le budget de la formation continue a été divisé par dix. Le métier d'enseignant nécessite une haute qualification universitaire. L'articulation entre l'action en formation professionnelle et le travail de terrain doit encore progresser.

Luc HITTINGER demande quelles qualités Alain BOUVIER attend du futur directeur ou de la future directrice de l'ESPE.

Alain BOUVIER répond qu'il en attend l'affirmation de convictions, de compétences, et d'un esprit d'ouverture sur l'enseignement du futur, en particulier le numérique.

Éric MESNARD demande une suspension de séance.

La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 40.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. 24 votants participent au scrutin (19 physiquement présents et cinq par délégation de pouvoir). Le scrutin donne le résultat suivant : vingt voix favorables à la candidature d'Alain BOUVIER, deux votes blancs et deux abstentions.

Alain BOUVIER est élu Président du Conseil de l'ESPE à la majorité.

POINT N° 2 : PROPOSITION DE NOMINATION A LA DIRECTION DE L'ESPE

Luc HITTINGER indique que deux candidatures ont été retenues : celles de Bruno SALGUES et de Brigitte MARIN. Une troisième candidature a été écartée car parvenue hors délais.

Un tirage au sort, effectué par Monsieur Didier DELMOND, plus jeune membre du Conseil, décide de l'ordre de passage des candidats : Monsieur Bruno SALGUES, en premier ; Madame Brigitte MARIN, en second.

Bruno SALGUES souligne que le principe de l'ESPE repose sur le renouvellement, l'innovation mais aussi la réussite pour tous, quels que soient le territoire, l'origine culturelle et sociale des individus. Cette ambition prend tout son sens en banlieue de Paris. En outre, l'ESPE établit une collaboration permanente entre les praticiens et les étudiants en s'ancrant dans le terrain.

Il considère que son profil est adapté à l'ESPE de Créteil car il a créé beaucoup d'écoles par le passé. Il est un spécialiste du montage des nouvelles formations. Son parcours et ses ouvrages démontrent qu'il s'est continuellement engagé en faveur de la réussite pour tous. Il a ainsi participé à la création des écoles-laboratoires et des « main à la pâte » qui ont prouvé leur efficacité.

Il a également créé *ex nihilo* Telecom Ecole de management en 1989. Cette école fait maintenant partie des dix premiers établissements de formation en management en France.

Très actif également à l'international, Bruno SALGUES rappelle qu'il a mis en place *die Turbo Studenten* en Allemagne (Masters en trois ans au lieu de cinq) et un programme *low-learning studies* (masters en douze ans) au Royaume-Uni.

De surcroît, il souligne qu'il est à l'origine des travaux d'intérêt personnel (les TIPE). Il est par ailleurs l'un des membres créateurs de l'Université à l'ère du numérique depuis 2006.

Il se dit particulièrement intéressé par l'option informatique et sciences du numérique, dont un des objectifs consiste à former les étudiants à la programmation et à leur faire comprendre l'univers technique dans son ensemble (comme le logiciel Rubis ou l'essor de la robotique). L'univers technique ne relève pas du gadget mais de la vie de tous les jours. Par exemple, l'ordinateur Raspberry est présent sur les chaînes de montage de la nouvelle usine Renault de Sandouville mais aussi à l'hôpital de Montchanin Le Creusot.

Bruno SALGUES rappelle qu'il a longtemps exercé dans les départements de l'Essonne et de Seine-Saint-Denis et serait heureux de revenir au sein de l'Académie de Créteil et de relever les défis propres à la région parisienne.

Éric MESNARD demande ce que Bruno SALGUES pense de la mise en place de la mastérisation. Il demande également comment Bruno SALGUES compte associer les formateurs de terrain à l'évolution de la maquette de formations de l'Académie de Créteil.

Bruno SALGUES estime qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette question car les textes sur la mastérisation ne sont pas encore tous connus. Il souligne que toutes les universités européennes développent les sciences de l'éducation et la réflexion sur la pédagogie. La France ne doit pas rester en retrait. La maquette pédagogique repose avant tout sur une bonne connaissance de l'équipe des enseignants sur le terrain.

Éric MESNARD demande ce que pense Bruno SALGUES de la maquette de formations de l'Académie de Créteil pour les futurs enseignants.

Bruno SALGUES répond qu'il n'a pas connaissance de cette maquette. Il souligne que la proportion des étudiants en formation continue sera à l'avenir beaucoup plus élevée que celle des étudiants préparant le concours d'entrée. L'objectif de la mastérisation est de pouvoir accueillir un public de nouveaux étudiants qui réapprendra les méthodes pédagogiques modernes.

Il déplore que la plupart des MOOC de FUN (France Université Numérique) soient actuellement aussi rébarbatifs, en raison de l'absence de scénarisation et de public. Il regrette que soit ainsi proposé aux élèves un système décontextualisé de leur vie de tous les jours. En outre, Bruno SALGUES dénonce le fait que le système scolaire français soit fondé sur la peur de redoubler. Il convient donc d'engager une réflexion de fond sur les parcours scolaires pour endiguer le système de la peur. La peur de la mauvaise note doit céder la place au désir de progresser.

Pascal RIBAUD constate que Bruno SALGUES a affirmé au cours de sa présentation son goût pour la technologie et l'innovation. Il demande comment il compte distiller la vertu de l'innovation du numérique au sein de l'ESPE.

Bruno SALGUES répond qu'il a élaboré depuis longtemps des stratégies qui doivent s'adapter au contexte de chaque territoire. De son point de vue, il convient de laisser les personnes apprivoiser les outils numériques. L'utilité des outils technologiques se révèle à l'usage. Tous les usages actuels sont en réalité des usages détournés.

Geneviève GUILPAIN demande si Bruno SALGUES compte résider dans l'académie de Créteil.

Bruno SALGUES répond par l'affirmative. Il précise qu'il habitera à proximité de l'ESPE.

Bruno SALGUES quitte l'amphithéâtre. Il cède sa place à Brigitte MARIN.

Brigitte MARIN rappelle qu'elle s'est engagée depuis 1997 au sein de l'académie de Créteil en faveur de la formation initiale et continue des enseignants. Elle souligne que sa connaissance du terrain lui a permis de défendre des approches pédagogiques et didactiques au service des apprentissages. A l'heure actuelle, les élèves sont encore trop nombreux à sortir du système scolaire sans maîtriser des savoirs indispensables. Contribuer à réduire l'échec constitue donc un enjeu majeur pour la formation des enseignants.

Brigitte MARIN exprime sa volonté d'œuvrer pour la réussite des élèves de l'académie de Créteil riche de ses différences. Or la réussite est conditionnée à la qualité de la formation des maîtres. Depuis la rentrée, il est apparu un effet de renouvellement de l'intérêt des jeunes pour le métier d'enseignant. De surcroît, beaucoup d'inscriptions en reprise d'études ont été enregistrées. Il importe à présent de fidéliser les enseignants formés au sein de l'Académie de Créteil en leur offrant une formation continue de haut niveau.

Le partenariat entre l'ESPE et le rectorat jouera un rôle important dans le maintien des enseignants dans l'académie. Il est ainsi possible d'imaginer des modules de dispositifs qualifiants ou diplômants de manière à les accompagner au mieux tout au long de leur carrière.

Le travail accompli pour l'élaboration du projet de l'académie de Créteil a été reconnu par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La qualité de ce travail tient d'abord à la collaboration harmonieuse avec les quatre universités de l'académie.

L'année 2013-2014 sera décisive. Les conseils de perfectionnement de Master MEEF établiront des bilans permettant à l'ESPE de disposer d'un retour des étudiants et des enseignants sur les pratiques afin de déterminer ce qu'il convient d'améliorer.

La collaboration entre les différents acteurs de la formation doit aboutir à un discours cohérent dépourvu d'antagonismes entre la voix des chercheurs et celle des personnels de terrain.

Brigitte MARIN indique que, si elle est élue directrice de l'ESPE, son objectif consistera à proposer aux étudiants et stagiaires une formation exigeante et de qualité, en phase avec les besoins spécifiques de l'académie. Cette action donnera également toute sa place à l'innovation. Plusieurs groupes de travail se sont ainsi réunis pour proposer une stratégie cohérente en matière d'innovation.

D'autres chantiers sont ouverts :

- définir les missions du centre de valorisation de l'innovation pédagogique ;
- mettre en place des modules de préprofessionnalisation en licence ;
- accompagner les débuts de carrière et la formation continue ;

- assurer un lien solide entre les stages et le Master.

Brigitte MARIN, si elle est élue à la tête de l'ESPE, s'engage à faire aboutir ces projets qui bénéficieront à l'académie dans son ensemble.

Pascal RIBAUD demande comment Brigitte MARIN compte introduire la question des spécificités scolaires des élèves de l'académie au cœur de l'ESPE de Créteil.

Brigitte MARIN répond que la mission Recherche pourra proposer des pistes de solutions à même de résoudre les problématiques spécifiques de cette académie. Par exemple, les élèves de l'académie de Créteil sont sous-exposés à l'écrit, ce qui constitue une des causes de l'échec.

Lucie GOURNAY demande à Brigitte MARIN d'exposer sa vision de la politique internationale de l'ESPE.

Brigitte MARIN se félicite des nombreux partenariats internationaux de l'ESPE. Les opérations d'envergure internationale ont le mérite de faire connaître l'Académie de Créteil dans le monde. Ainsi des représentants du Japon, de la Finlande se sont montrés intéressés par les actions entreprises au sein de l'ESPE.

Jacques CRINON demande si le travail dans lequel s'engage Brigitte MARIN est compatible avec ses activités d'enseignant-chercheur.

Brigitte MARIN répond que la lourdeur apparente de la tâche n'en est pas une en réalité. Elle a ainsi, ces dernières années, multiplié le contact avec le terrain, à travers notamment de fréquentes visites dans les salles de classe. Cette approche permet de repérer des savoir-faire acquis dans la pratique quotidienne du métier. Le contact avec le terrain enrichit considérablement la formation des stagiaires.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. 24 votants participent au scrutin (19 physiquement présents et cinq par délégation de pouvoir). Le scrutin donne les résultats suivants : 22 voix pour Brigitte MARIN, une voix pour Bruno SALGUES et un vote nul.

Brigitte MARIN est élue directrice de l'ESPE à la majorité.

POINT N°3 : QUESTIONS DIVERSES

Luc HITTINGER propose d'adopter une délibération stipulant qu'en l'absence de statuts et de règlement intérieur, les directeurs de sites, le directeur adjoint et la responsable administrative de l'ESPE seront invités, sans voix délibérative, aux séances du Conseil.

Christian CUESTA annonce que les statuts seront examinés par la commission rectorale des statuts, puis adoptés par le Conseil de l'ESPE, avant d'être votés par le conseil d'administration de l'UPEC. Tout ce processus nécessitera certainement deux mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Alain BERNARD demande s'il est question de former un groupe préparatoire sur les statuts.

Luc HITTINGER répond que cette possibilité est ouverte.

Brigitte MARIN confirme qu'un groupe préparatoire serait le bienvenu.

Patrick Le PIVERT suggère de mettre en place une plateforme collaborative.

Luc HITTINGER souhaite bonne chance à l'ESPE pour la suite de ses travaux.

La séance est levée à 17 heures 20.